



# Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables

## BUDGET 2012

<b>Budget 2012 :</b>			
<b>REVENUS</b>	<b>BUDGET 2011</b>	<b>BUDGET 2012</b>	<b>ÉCART</b>
Taxes	350 507 \$	436 240 \$	85 733 \$
Transferts	152 601 \$	161 802 \$	9 201 \$
Services rendus	42 450 \$	46 000 \$	3 550 \$
Autres revenus	4 000 \$	4 000 \$	0 \$
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>549 558 \$</b>	<b>648 042 \$</b>	<b>98 484 \$</b>
<b>DÉPENSES :</b>			
Administration générale	89 288 \$	97 918 \$	8 630 \$
Sécurité publique	58 527 \$	60 780 \$	2 253 \$
Réseau routier	169 076 \$	234 626 \$	65 550 \$
Déneigement	75 000 \$	80 000 \$	5 000 \$
Hygiène du milieu	58 683 \$	71 074 \$	12 391 \$
Urbanisme	21 038 \$	11 732 \$	-9 306 \$
Loisirs et culture	58 296 \$	70 262 \$	11 966 \$
Frais de financement	2 870 \$	4 100 \$	1 230 \$
Remboursement de la dette	16 780 \$	17 550 \$	770 \$
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>436 657 \$</b>	<b>648 042 \$</b>	<b>98 484 \$</b>

### Précision concernant la taxe foncière pour l'année 2012

Avec le dépôt du rôle triennal 1 pour les exercices financiers 2012, 2013 et 2014, nous désirons attirer votre attention sur le fait que l'évaluation municipale n'avait pas été ajustée depuis six ans. Bien entendu, cela amène un impact important sur le nouveau rôle d'évaluation foncière. Pour compenser, nous avons réduit le taux d'imposition par rapport au nouveau rôle d'évaluation. En 2011, le taux était à 1,04 \$ du 100 \$ d'évaluation. Il sera de 0,99 \$ du 100 \$ d'évaluation pour l'année 2012.

À titre d'exemple, une maison évaluée à 112 700 \$ en 2011 coûtait 1 172,08 \$ en taxes municipales. En 2012, cette maison sera évaluée à 140 600 \$ et coutera 1 392,94 \$.

Le nouveau taux de taxation a été établi en considérant les dépenses habituelles de la municipalité et exceptionnellement pour l'année 2012, nous devons tenir compte du coût des tempêtes Irène et Lee. Beaucoup de dégâts ont été occasionnés par ce phénomène climatique, dont nous estimons les coûts à environ 225 000 \$ et le Conseil a pris la décision de régler toutes les factures liées à ces dépenses dans le cours des exercices 2011 et 2012. Cet objectif occasionne l'utilisation totale du surplus accumulé et également une situation d'endettement à court terme dégradant considérablement notre fond de roulement.

Bien entendu, nous savons que certaines dépenses sont couvertes par le décret et qu'éventuellement nous recevrons une compensation. Par contre, nous savons également que certaines dépenses ne sont pas couvertes comme les travaux que nous avons dû faire dans la rivière des Fermes au coût prévisionnel de plus de 30 000 \$, les travaux de réparations des chemins forestiers, et d'autres travaux importants.

Normalement, un tel désastre ne se règle pas avec un règlement d'emprunt et un endettement à long terme, car nous ne sommes pas à l'abri d'un second événement de ce genre qui pourrait affecter de nouveau la municipalité. Donc pour 2012, nous devons tous nous serrer la ceinture et régler rapidement les dépenses engendrées par cette situation.

Afin de revenir éventuellement à une normalité qui devrait être réglée au courant du prochain exercice financier, cela y va d'une bonne gouverne des finances et d'un maintien de la santé financière de la municipalité comme ce fut historiquement la situation de notre municipalité et de la fierté qui s'en suit.